

## ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REINTEGRATION DES MINEURS ISOLES VICTIMES DE TRAITE PROGRAMME EUROPEEN RETURN<sup>1</sup>

**COMPTE RENDU du**  
**2<sup>e</sup> Séminaire, Budapest, 26-27 mai 2008**

par Sven Engel

### **O. INTRODUCTION**

Les objectifs du séminaire de Budapest, qui s'est déroulé du 26-27 mai 2008 dans les bureaux locaux du FESU dans la capitale hongroise ont été la présentation et discussion des visites de terrains à Turin, Barcelone et Innsbruck, la discussion des premières analyses de cas et des propositions pour recommandations communes. Pour plus d'information sur ce projet, documents supplémentaires et photos, voir le site web du projet: <http://www.urbansecurity.org/index.php?id=556&L=1>

### **I. VISITES DE TERRAIN**

Ariane Genthon (AJE) présente les résultats des visites de terrains, parlant des difficultés et des perspectives méthodologiques, c'est à dire comment adopter des perspectives pour surmonter ces difficultés rencontrées. Plusieurs sites ont été visité à chaque fois, pour obtenir une présentation complète du fonctionnement et contexte sur place. Le questionnaire a été adapté selon ces situations (faible marge). A part l'analyse des cas sur place à Marseille, trois visites de terrains ont été effectué à Turin, Barcelone et Innsbruck. Il en découle les résultats suivants.

#### **a. MARSEILLE**

Sur place des bureaux d'AJE, l'analyse des cas a bien avancé sur environ 300 dossiers, en espérant d'arriver à 400 cas. En tendance, les parcours migratoires habituels du public d'AJE se sont confirmé. Il reste difficile de faire le tri entre mineur migrant et mineur victime de traite car tout mineur migrant peut être potentiellement victime de traite ou au moins d'exploitation. Les difficultés se limitent aux "vieux dossiers" (environ 2 ans derrière), l'implicite d'informations qui est évident pour professionnels mais pas nécessairement pour autre chercheurs, et l'identification de cas de traite.

<sup>1</sup> Ce projet profite d'un co-financement de la Commission européenne dans le cadre du programme RETURN-2006.

## **b. TORINO**

La visite de terrain à Turin est effectuée par Ariane Genthon et Malik Koudil d'AJE. La ville de Turin dépense environ 2 mio Euro par an sur les mineurs isolés, et a signé un protocole de coopération avec les services concernés (police nationale, police municipale, carabinieri, préfecture etc) sur la prise en charge de ces enfants. L'ancien gouvernement (Prodi) a lancé un programme de 10 mio € avec l'association de villes (ANCI) qui fixe une procédure de prise en charge pour tout le pays. A Turin, une discussion avec l'équipe sur le projet a permis une présentation mutuelle et un apport du projet pour les pratiques des professionnels. La discussion sur la sélection des cas s'est centrée sur la législation italienne sur la traite. En Italie, la sélection des cas pour une étude de faisabilité sur le retour selon le risque de traite se fait facilement car il y a un permis de séjour officiel qui indique clairement un cas de traite. La discussion sur le contenu du questionnaire a dégagé les similarités dans les approches, et conduit à un travail sur la notion de "rapprochement" comme condition du retour. A Turin, les 100 cas sont déjà analysés.

## **c. BARCELONA**

La visite de terrain à Barcelone (effectuée par Ariane Genthon et Magali Aguacil d'AJE) a permis une discussion sur le partage des compétences entre municipalité et région (Generalitat de Catalunya). En Espagne, la distance énorme entre l'état central et la région/la ville est importante, et renforce le problème de confusion sur la prise en charge selon compétences différentes dans l'administration publique. Dans la procédure de prise en charge des enfants sur le niveau local, un problème existe dans la division de centre de nuit et centres de jour, car les enfants doivent se diviser sur plusieurs lieux de soutien. Ce qui manque est donc un référent fixe pour mineurs (actuellement ils ont plusieurs référents et points de contact), il manque aussi une seule personne de confiance (la tutelle publique reste impersonnelle comme en France ou en Suisse). L'objectif de la prise en charge est souvent pas clair. Il en découle une différence importante entre la loi et la réalité sociale sur le niveau local. Une 2e visite semble nécessaire pour résoudre les questions de compétence partagée entre le gouvernement de la région catalogne (Generalitat de Catalunya) et la ville. Théoriquement la municipalité n'a pas de compétence dans la matière, mais le service de détection de la ville qui travaille avec mineurs les oriente vers la Generalitat qui ensuite devrait prendre en charge. La discussion sur la démarche induite par le questionnaire s'est centrée sur la possibilité de recueil effectif. Le questionnaire était traduit vers l'espagnole, on est depuis en attente de l'analyse des cas.

## **d. INNSBRUCK**

La visite de terrain à Innsbruck, effectuée par Susanne Schaidinger sur ordre de mission par AJE, a permis de mener une discussion sur le public et contexte législatif spécifique de l'Autriche: la demande d'asile faisant des raisons de la migration un enjeu. Dans la discussion sur le contenu du questionnaire, l'accès à toutes les données était établi mais il restait des doutes sur la véracité des récits de vie en suite de la situation législative (demande d'asile comme seule option de rester dans le pays). Ajouts: statut de séjour, parcours, notamment pénitentiaire, dans autres pays de transit ou destination.



## e. PAYS DE L'EST

En suite de maladie du chargé de mission de Terre des hommes qui travaille sur le dossier, un remplaçant est en démarrage pour collectionner des informations et autres données et analyser les cas dans les pays de l'Est où travaille Terre des hommes (bureau Budapest) – actuellement c'est surtout la Roumanie. Le travail d'adaptation du questionnaire est encore à faire, l'analyse reste au moment en standby. En ce qui concerne l'analyse des cas en Suisse, les plans ont été jetés en suite de trop grandes difficultés de contacter une ville suisse pour des raisons de personnel et de contacts avec les autorités locales suisses.

## II. L'ANALYSE DES CAS

En continuation de la présentation et discussion des visites de terrains, les résultats des premières analyses étaient élaborés. En considérant les difficultés rencontrées et les solutions adoptées, des perspectives méthodologiques sont adoptées pour déterminer les profils par manière quantitative et qualitative. Si qualitative, des pistes pour déterminer ces profils et vulnérabilités se dégagent, et le quantitatif peut être utilisé pour confirmer et enrichir les résultats. Ces pistes qualitatives traiteront le type d'exploitation, l'auteur d'exploitation, l'origine géographique etc.

Dans le travail avec le questionnaire, la démarche a consisté en l'interprétation du dossier après appropriation des méthodes de travail des professionnels. Le questionnaire est déjà très bien développé mais on peut encore raffiner. Il y a certaines rubriques beaucoup plus importantes pour déterminer des cas de traite, et une typologie de cas devrait se baser sur certaines questions. Dans certains cas (mais faible pourcentage), on a rencontré des impossibilités de renseigner le questionnaire. A Marseille, ces difficultés étaient liées aux vieux dossiers, les informations implicites et les questions ayant trait au retour (voir plus haut). A Turin il s'agitait plutôt de rubriques ciblées. Pour améliorer le renseignement du questionnaire, on devrait retravailler sur les questions ayant trait à la traite (particulièrement ajouter: Qui a payé le voyage? Par qui le mineur a-t-il été accueilli? Où vit-il et de quelles ressources?). Autres renseignements peuvent aussi être recueillis par des questions sur les espoirs et attentes des jeunes (Quel est ton projet ici dans ce pays? Quels motifs pour le départ?).

La discussion ensuite a permis de mettre en avant plus en détail les points suivants:

1. les villes italiennes sont très en avance car le niveau local en Italie possède un vrai pouvoir. Si les villes décident de prendre des actions, ils peuvent y aller sans beaucoup de problèmes administratifs. Cette approche donc très pragmatique est moins connue et moins développée en France ou en Espagne.
2. la loi nationale est décisive sur le statut des mineurs, les structures nationales donc jouent une grande importance: en Autriche par exemple, les mineurs doivent devenir demandeurs d'asile sinon ils n'ont aucune chance de rester dans le pays, en autres pays ils se déclarent victimes de traite, et encore dans d'autres situations, ils deviennent délinquants, clandestins, etc. Les options à rester dans le pays souvent déterminent leur statut.
3. un autre facteur important sont les attentes vers l'état/le rôle de l'état: en France par exemple on attend des interventions claires et compétentes de l'état (ce qui en réalité ne se fait pas)



- lorsque en Italie, ces attentes sont beaucoup moins développées ce qui a comme résultats une approche plus pragmatique en Italie (on absence d'état puissant, les villes prennent en main leurs propres affaires). Le conseil national pour les mineurs isolés en Italie qui reste complètement opaque en est un bon exemple, les services de prestation locaux doivent donc gérer la situation.
4. il apparaît que seulement des ONGs transnationales sont capables de travailler des deux côtés (pays de départ - pays d'accueil), dans leur travail, un modèle de protection et prévention de traite se dégage qui vise à mettre en lien le niveau local dans le pays de départ avec le niveau local dans le pays d'accueil - dans le cas de Terre des hommes, ces cellules locales s'appellent "Local Child Protection Units"; à Turin il y a l'exemple d'un protocole de collaboration signé par la maire adjointe de Turin avec une municipalité en Roumanie
  5. une recommandation à retenir: seuls les collectivités locales ont la compétence en réalité de faire un bon travail cas par cas, lorsque les états s'en occupent pas ou bien même violent régulièrement les droits internationaux des enfants
  6. importante différence entre trafic et traite/exploitation, le dernier va souvent arriver plus tard dans les cas de départ volontaire; un exemple: un départ d'un enfant chinois est payé par la famille à environ 20000 € pour tout le passage, l'enfant est ensuite mis sur un circuit sophistiqué avec passeport, transport, séjours transitoires etc (L'enfant est donc trafiqué pour passer les frontières), et ensuite déposé devant la brigade de protection de mineurs en France mais pas mis dans un atelier de travail forcé ou sur le trottoir pour exploitation sexuelle; une fois atteint l'âge de majorité de 18 ans, ces enfants tout simplement disparaissent des centres; par contre, il arrive souvent que ces enfants sont des victimes d'exploitation économique lors du voyage et plus tard
  7. il en découle que ceux qui ne peuvent pas payer dès le départ sont encore plus fragiles, ce qui compte donc pour diviser les cas de traite est la *vulnérabilité de départ*, il faut présenter alors cette problématique dans les recommandations et ajouter des questions sur les violences subies (au départ, en transit, mais aussi en pays d'accueil) peut importe si pour raisons d'exploitation ou non
  8. difficulté liée à la définition différente du terme exploitation selon le pays, dans certains cas un paiement pour le voyage peut déjà être considéré comme exploitation; une solution pragmatique serait de parler systématiquement de "victimes présumés"
  9. discussion sur le questionnaire: vaut mieux pas mélanger les questions structurelles (sur système de prise en charge et cadre institutionnel) et les questions sur la situation personnelle de l'enfant

### III. PROFILS ET TYPOLOGIE DE CAS

La présentation de l'expertise d'un tour de table et la discussion suivante ont permis de développer des typologies de cas et des profils particuliers selon situation et/ou ville.

A Innsbruck, on rencontre deux « types » de mineurs étrangers. Le premier type sont des mineurs venant des pays de l'Afrique du nord, qui partent pour fuir des problèmes de famille, arrivent seuls en Autriche et comme ils n'ont pas de réseau derrière eux et sont référés au service de protection de mineurs souvent par la police ou un travailleur social de rue. Si il est d'accord, le mineur peut être placé dans

un centre, mais 80% ne le veulent pas. L'exploitation se fait donc plus tard que le départ. L'autre cas concerne des mineurs venant des pays arabes en proche orient ou les pays africains en guerre (Somalie). Le trajet se fait par Espagne et Italie indépendamment mais en communauté, souvent par des passeurs. Pourtant ils arrivent seul dans le pays, ou ils sont tout de suite après arrivée pris en charge par des caïds qui les orientent vers le trafic de drogues et l'exploitation.

A Turin, le bureau est déjà organisé en différents équipes qui suivent chacun différents "types": (1) les demandeurs d'asile, (2) les jeunes filles victimes de traite et de prostitution, (3) les mineurs émigrés pour motifs économiques ou sportifs (qui sont trompés dans l'exploitation comme trafic de drogue ou prostitution plus tard). Voir aussi le document séparé sur la procédure d'accueil et prise en charge de mineurs isolés étrangers par la ville de Turin.

A Barcelone, les enfants souvent ne sont pas complètement isolés mais en réseau de famille. Des bandes latino-américaines (Latin Kings etc.) sont maintenant plus reconnus en public grâce à une étude anthropologique de la ville. La création d'associations légales latino-américaine permet de les prendre en charge.

A Marseille, la situation évolue tout le temps. Un nouveau type est peut-être le mineur qui conduit un speed-boat chargé de drogues illégales jusqu'à la ville. AJE à Marseille a aussi traité 1 cas de traite d'organe, des cas d'esclavage domestique.

La situation dans l'expérience de Terre des hommes (Budapest) montre plus au moins deux profils: (1) les mineurs roms roumains qui sont exploités économiquement (pour mendicité, pick-pockets, et autres activités illégales mais pas nécessairement la prostitution), ces mineurs souvent en Espagne, Italie, et France

(2) mineurs exploités sexuellement

Dans le cas des roms, il doit s'adapter totalement à la problématique spécifique de ce groupe. Dans cette perspective il faut admettre qu'en vérité les solutions sont inconnues. Les activités et dépenses pour intégrations sont parfois immenses, mais en réalité ont souvent peu de résultats. Les mesures ne marchent pas du tout sur les populations roms.

Autres points importants qui ont été discutés:

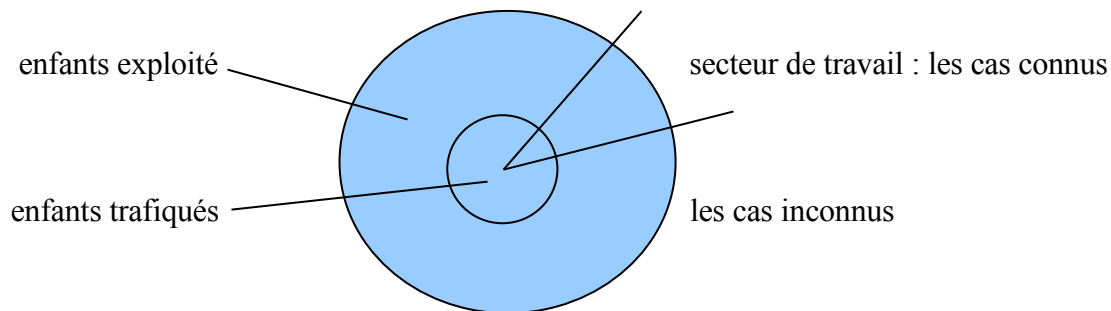
- généralement les enfants qui se présentent à un service en Europe sont qu'une petite minorité qui se font voir, les chiffres à l'ombre sont estimés beaucoup plus large
- il existe aussi un trafic intrarégional par exemple d'un pays africain à un autre
- il existe aussi des situations d'esclavage pur et dur mais c'est une situation très risquée pour les réseaux de trafic

En conclusion, il se dégage une définition de typologie selon différents profils de mineurs:

- (1) le mineur qui cherche un meilleur futur, départ volontaire, arrivée clandestinement par passeur, situation familiale socio-économiquement plutôt plus haut, peut être exploité plus tard
- (2) le mineur exploité sexuellement, arrivée en trompant même si départ volontaire, violences par trafic organisé
- (3) le mineur exploité sexuellement partant en conscience

(4) les autres enfants très vulnérables qui sont très isolés (pas de famille, pas de relatives) ou traumatisés (guerre, enfants soldats etc.)

En ce qui concerne les chiffres de cas qu'on peut prendre en charge, d'enfants qui se présentent aux services sociaux, il faut réaliser que le travail se fait sur une petite minorité d'enfants qui se fait voir, et qu'il faut être très spécialisé pour faire un travail efficace sur le noyau dur des enfants trafiqués.



Pour mieux répondre au problème de chiffres inconnus, Terre des hommes fait actuellement une étude sur les taux de disparition de centres d'accueil et autres institutions de soutiens pour les mineurs étrangers (les taux ayant souvent entre 50-80% de cas).

## IV. RECOMMANDATIONS

Suivant une discussion en groupe sur les présentations, différentes situations dans les villes et organisation partenaires, et échanges sur les expériences diverses, plusieurs recommandations se présentent comme suit:

1. les vulnérabilités d'exploitation sont importantes selon les phases de migration:
2. Origine (quelles vulnérabilités au départ?) -> Parcours (Quelles exploitations lors du circuit?) -> Arrivée (quelles exploitations au pays d'accueil?)
3. Les schémas d'exploitation qui se mettent en place découlent des différents schémas de liberté de circulation, de droits de séjour, de marché de travail, statut de mineurs étrangers etc selon les pays d'accueil. Chaque mécanisme de prévention et de réintégration doit donc s'adresser totalement à la situation particulière
4. En ce qui concerne l'accueil, il faut faire absolument cas par cas, diversifier l'accueil selon les besoins des mineurs différents
5. en ce qui concerne la possibilité de retour et de réintégration dans le pays de départ, il faut absolument faire un travail de cas par cas
6. il faut travailler au pays de départ pour même penser d'une réintégration, et pour récupérer les infos essentielles sur la situation dans le pays d'origine pour combattre la méconnaissance quasi totale
7. il faut travailler pragmatique et pas perdre de temps sur les bagarres de compétences, et ne pas tomber dans fossé de travail trop avec institutions et administrations nationales
8. il faut développer les capacités de détection de cas de traite, et augmenter dans les collectivités



- les capacités d'évaluer les vulnérabilités différentes (jusqu'à la traite), c'est à dire qu'il faut pas seulement "lire" le système en place dans les pays d'origine, mais aussi dans les pays d'accueil (où l'exploitation finalement existe réellement) -> par exemple mettre d'argent sur les équipes de rue
9. il faut faire un travail de transformation d'une situation d'exploitation vers une situation de dignité, et ceci par intégration ou réintégration, le retour en tous cas devrait rester un droit, pas une obligation
  10. il faut souligner les mécanismes nationaux et transnationaux
  11. comme la qualité de retour conditionne la qualité de réintégration, en cas de retour il faut respecter les critères de qualités et conditions minimales comme ils se retrouvent chez Terre des hommes (retour doit être sécurisé, légal, rapide, préparé avec l'enfant préparé avec la famille, et adopté cas par cas) et à Turin (volontarité d'enfants, collaboration de la famille, contact avec services sociaux au pays d'origine), la décision de retour ou non est la responsabilité de ceux qui ont un contact de confiance avec l'enfant, donc la compétence de prendre ce choix doit rester avec le niveau local et ceux qui sont en charge des mineurs; adresser aussi obstacles institutionnelles ;
  12. il faut rester très clair sur la questions à quel point on décide d'abandonner la piste de retour? dans beaucoup de cas, un retour est simplement impossible pour manque de papiers, contacts, structure fiables dans les pays de départ ou autres, il faut donc adresser en même temps la question d'intégration dans la ville d'accueil (y inclus hébergement, scolarisation etc.)
  13. essentiel de prendre contact sur le niveau local (entre localité de départ et d'accueil) et absence de contacts faibles sur niveaux plus haut, il faut donc que les collectivités agissent de manière autonome, prennent des contacts direct, envoient leurs travailleurs sociaux en échange etc. (tout en sachant que déjà des collectivités ont des difficultés énormes de personnels et finances de s'occuper de la prise en charge d'enfants sur leur territoire, et souvent pas la possibilité d'élargir leurs activités)
  14. Rien n'empêche les collectivités d'organiser le retour d'un enfant, mais là où des réseaux criminels existent et les enfants sont recrutés dès le départ pour l'exploitation cela n'aidera pas du tout, les conditions de retour sont donc aussi différentes selon le profil
  15. les villes destinataires de mineurs étrangers trafiqués ou exploités autrement sont en tous cas les lieux où se déroulent toutes formes de crime et délit liés à ces migrations clandestines, c'est donc la ville aussi qui devrait prendre en charge la problématique
  16. le retour n'est pas toujours le problème le plus pressant, souvent il faut s'occuper d'abord de problèmes de toxicomanie, exploitation, santé, éducation etc.
  17. adresser clairement le problème de contrôles migratoires et fermeture de frontières: il y a 40 ans les grands-parents venaient pour travailler dans les usines d'Europe, gagnaient d'argent, s'installaient et s'intégraient plus ou moins bien, aujourd'hui les enfants qui arrivent clandestinement se font racketter lors de leurs voyages quelquefois et sur place d'arrivée dans presque tous les cas; le problème de base est donc le système politique et économique *captifs* pour les enfants; augmentation de contrôles et renforcements des politiques anti-immigrations alimente donc les réseaux d'immigrations clandestines et ouvre un marché pour de tels rackets (similaire au trafic de drogues: le plus interdit, le plus intéressant le marché devient pour l'exploitation)
  18. il faut une coopération transnationale forte et un lien opérationnel direct



19. il faut appliquer une approche multidisciplinaire (par exemple par un mécanisme de réunir une fois par mois tout les acteurs importants (ONGs, justice, police, ville, travailleurs sociaux, médiateurs, etc.)
20. il faut travailler en réseau à travers la coopération décentralisé et renforcer cette coopération ou elle existe déjà
21. pour lutter contre les incentives de départ il faut avoir de même mécanisme et ressources que les réseaux d'exploitation (argent, personnes capables de traverser les frontières, capacité d'échanger
22. utiliser une "stratégie de parallélisme" c'est à dire de copier ce qui font les trafiquant (si ils vont dans les villages pour recruter, il faut également aller dans les même villages, si ils change de route, il faut aussi changer de suivi, etc.)
23. appliquer une coopération conditionnée avec la police, exemple: si il y a une unité de police spécialisé sur le trafic, ils seront intéressé dans un échange d'informations, si on leur passe des infos, il faut insister sur conditions de sécurité pour les victimes et il faut menacer d'alerter les médias et institutions supérieures voir internationales si ils ne bougent pas -> toute échange d'information doit être conditionnée par la protection de l'enfant et de l'équipe
24. attention avec coopération dans les pays d'origines si on y a pas de structures fiables (pas nécessairement une ONG locales, une ONG internationale peut bien jouer ce rôle pour des raisons de sécurité, de diplomatie, etc.); en tous cas il faut faire un travail d'accompagnement des ONGs dans les pays d'origine
25. le travail par médiateurs inter culturels ne suffit pas pour les cas de traite, il faut aussi implémenter une sensibilisation et formation spéciale et un échange avec les opérateurs dans le pays d'origine, par exemple établir une co-formation des travailleurs sociaux à Turin et à Lagos (pour mieux combattre les cas de traite de filles nigériennes)
26. il faut intégrer tout retour dans une procédure de suivi, de formation d'opérateurs locaux etc. - > il faut former des contre-trafiquants
27. pour mieux adresser le problème d'exploitation par des réseaux criminels il faut faire un travail d'alerter les administrations, forces de police et juges dans les pays d'accueil sur les mécanisme et structure de la traite et de migration clandestin -> changement de perspectives des problèmes dans pays de départ vers les problèmes dans pays d'accueil
28. pour mieux adresser le problème de manque de coordination sur le niveau local d'une ville d'accueil, il serait éventuellement recommandable de faire un travail de pilotage par un service spécialisé de la ville ou au moins désigner une ONG locale de prendre en charge ce rôle; faire attention que le travail de coordination soit effectivement fait et établir des critère pour une évaluation de quelle structure est la meilleure (établir des équipes, être en contacts avec mineurs, pas perdre de pistes, animer échanges entre différents services, ONG, centres etc., éviter les batailles d'opérateurs pour compétences, finances, pouvoir, etc. -> il faudrait donc mettre en place une structure intelligente, souple et en co-propriété pour rassembler des données et diffuser informations
29. s'adresser aux autorités spécialisé en traite (police, juges etc.) pour attaquer les organisations d'exploitation, ouvrir des enquêtes, poursuivre des adultes etc.

## V. PREPARATION DU RAPPORT FINAL

Sur la production du rapport final:

1. les 1er destinataire sont les villes et collectivités, donc un public non-spécialiste, il faut alors pas être trop académique, pas trop s'arrêter dans le descriptif mais présenter un approche pragmatique, proposer des outils méthodologiques, de compréhension et de gestion cas par cas, très utile de faire l'état de rapports déjà existants
2. l'exploitation de mineurs étrangers est seulement possible parce-qu'il y a un dysfonctionnement grave dans les villes d'Europe, qui abandonnent les arrivés clandestins aux réseaux criminels, il faut donc cibler nos recommandations communes sur le contexte local à *l'intérieur de l'Europe* -> c'est ici ou les collectivités ont une marge de manœuvre plus grands en ce qui concerne leurs propres services, formes de coopération avec niveaux régionaux et nationaux, et prise en charge d'enfants que dans d'autres pays, c'est pour ça qu'il faut orienter les recommandations sur des changements qui peuvent effectivement être fait par les collectivités (viser les recommandations sur leurs champs de compétence sinon changements de travail seront peu probable)
3. objectif d'accroître les connaissances et responsabilités des villes et des élus sans décourager par la complexité du sujet de la traite
4. il vaut mieux baser le travail sur compétences propres des villes (trouver une entrée par gestion de squats, par questions de scolarisations primaire, par travail avec des enfants de rue etc.)
5. bien expliquer conditions de retour et impératif de droits d'enfants
6. introduire et bien expliquer la différence importante entre enfants victimes de traite et autres enfants pas nécessairement victime de traite, mais d'exploitation ; le challenge sera d'adresser les besoin de protections et soutien des deux groupes en même temps

La discussion d'un projet de structure pour le rapport final a permis d'identifier quelques points importants sur ce texte. Le consensus était de faire un résumé exécutif au début et mettre les recommandations à la fin. L'importance d'utiliser un "format ONG" plutôt qu'un format académique est souligné pour ne pas perdre des lecteurs non-spécialistes dans les villes et structure de travail social. Les parties descriptives sur la prise en charge de mineurs étrangers dans les villes partenaires du projet peut se faire par un petit résumé, et des fiches pratiques plus détaillées dans l'annexe du rapport. Une proposition de table de matière du rapport final se trouve en annexe à ce compte rendu (voir plus bas).

## VI. SUIVI DU SEMINAIRE ET CONTINUATION DU PROJET

En continuation de l'analyse des cas, une 2e visite de terrain à Barcelone est souhaité, mais à condition qu'on puisse mobiliser la région (Generalitat de Catalunya) pour y travailler et former des opérateurs sur l'usage du questionnaire. Pour trancher le blocage entre région et ville, le FESU va tenter d'intervenir avec le soutien du Forum espagnol et son secrétaire Josep Lahosa. Suivant un accord politique, les services de détection de la ville de Barcelone peuvent commencer à remplir le questionnaire.



Pour intégrer les expériences des pays de l'Est, une visite de terrain est organisée à Terre des hommes Roumanie à Bucarest, pour récupérer les 400 cas. Terre des hommes vient de lancer un nouveau programme opérationnel dans 2-3 grosses régions mais il n'est pas encore clair combien de cas seront traités là-dedans (concernant les migrations de la Roumanie vers l'Italie, l'Espagne et la France). En tous cas, environ 1000 cas "anciens" (c'est à dire quelques années en arrière) sont disponibles pour une analyse plus profonde en ce qui concerne les migrations de la Bulgarie vers la Grèce.

Une réunion du comité de pilotage (FESU, AJE et Terre des hommes) est proposée pour la mi-octobre (semaine du 13 au 19) 2008 à Paris avec l'objectif de clôturer la phase de recherche (1 journée, arrivée la veille)

Le 3<sup>e</sup> séminaire du projet aura lieu le 15-16 décembre 2008 à Bruxelles, en coopération avec des ONGs et organisations internationales (éventuellement conférence de presse).

## VII. CALENDRIER

Pour la dernière phase du projet, le calendrier suivant a été adopté par le groupe.

18-20 juin 2008	Visite de terrain à Bucarest (Terre des hommes): analyse des 400 cas venant des pays de l'Est (par AJE)
Juin-août 2008	Éventuellement 2 <sup>e</sup> tour de visites de terrain à Barcelone (par AJE)
Août-septembre 2008	Finalisation des analyses et rédaction du rapport final (par AJE)
Septembre 2008	coordination entre AJE et TdH: éventuellement voyage à Budapest pour vérifier l'analyse des cas, les recommandations, et le rapport final
15 octobre 2008	Délai pour le texte final
mi-Octobre 2008	Réunion du comité de pilotage à Paris (AJE, TdH, FESU, Experte) – discussion de la proposition du rapport finalement – préparation du 3 <sup>e</sup> séminaire
Oct / Nov 2008	Organisation du 3 <sup>e</sup> séminaire (par le FESU)
15-16 décembre 08	3 <sup>e</sup> séminaire à Bruxelles (FESU, avec soutien Tdh-Europe) : – discussion de l'ensemble de la recherche, des résultats d'analyse et des recommandations – dernières modifications et propositions – organisation de publication et dissemination
Janvier 2009	lecture et vérification du texte final de l'étude
Février 2009	traduction, mise en page, impression de l'étude
28 février 2009	fin officiel du projet

## VIII. PARTICIPANTS

Ont assisté aux discussions de Budapest et participé dans le séminaire:

Béla Danielisz, Vice-Président du FESU  
Dominique Lodwick (AJE Marseille)  
Ariane Genthon (AJE Marseille)  
Vincent Tournecuillert (TdH Hongrie)  
Sven Engel (FESU Paris/Berlin)  
Mor Dieye (Innsbruck/Région tyrolienne)  
Laura Marzin (Ville de Turin)  
Jordi Pons (Ville de Barcelone)  
Brenda Oude Breuil (Université d'Utrecht)

## IX. ANNEXES

### ***Annexe 1: Proposition de structure pour le rapport final***

Avant-propos **2 pages**

#### **1. 30 pages**

- 1.1 Introduction : **B**
- 1.2 La migration des enfants : contexte mondialisation, point de vue scientifique, sur l'enfance **B**
- 1.3 traite d'enfants dans le monde (général) : où quoi pourquoi qui **B**
- 1.4 point de vue juridique sur la traite : les règles internationales et difficultés/disparités d'application **B**
- 1.5 Le retour : rapprochement, réintégration symbolique, un processus **B et AJE**
- 1.6 Le projet, notre étude : la conciliation de plusieurs préoccupations, buts, partenaires, démarche, apports (à introduire), les similarités **AJE**

#### **2. présentation des résultats : l'analyse des cas 30/40 PAGES**

- 2.1 Synthèse des cas : profils généraux dégagés  
Exemple typique d'histoire migratoire par profil
- 2.2 Détail territoire par territoire (profil inscrit dans un contexte local)
- 2.3 Dysfonctionnement dans traitement des profils selon territoires, parcours local dans PT/PD du mineur
- 2.4 Programme de réintégration TdH

#### **3. Le retour :**

- 3.1 Conditions pour un éventuel retour par profil : vulnérabilités



### 3.2 Inadéquations conditions et obstacles : recherche de solutions, recommandations pratiques

#### 4. conclusions **20 pages**

##### 4.1 Sur l'analyse des cas

##### 4.2 Sur les dysfonctionnements et obstacles à lever

##### 4.3 Les recommandations

#### Annexes :

##### a) fiche pratique sur partenaire locale